

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT  
DE LA DROME**EXRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

**Séance du 15 janvier 2018**

Le lundi 15 janvier 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation  
10 janvier 2018Date d'affichage  
22 janvier 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15	0	2

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(s) : Jocelyne CASTON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Rodrigue ROUBY (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Denis CORNILLON (procuration donnée à Marie-Cécile SEGUIN).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

**ELECTRIFICATION RURALE :**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

**Opération : Electrification**

Raccordement collectif extérieur au réseau BT pour alimenter la MARPA, à la demande de la commune par création de poste

**Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil** : ..... 66 188,97 €

Dont frais de gestion : 3151,86 €

**Plan de financement prévisionnel :**

Financements mobilisés par le SDED : ..... 26 475,59 €

**Participation communale** : ..... 39 713,38 €

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.

D'INSCRIRE les crédits au Budget Principal 2018.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le Conseil approuve à la majorité absolue.

**VOTE POUR** : Gérard CROZIER en son nom et au nom de Jocelyne CASTON, Jean-Michel CHAGNON en son nom et au nom de Rodrigue ROUBY, Christian SIRON, Catherine BESSON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Marie-Cécile SEGUIN en son nom et au nom de Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Christophe BURLING.

**ABSTENTION** : Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.



Le Maire d'Alex

CROZIER GERARD